Conseil Municipal du 08 avril 2021 à 20h30
Salle des fêtes de SAINT SOZY

Présents : Mesdames Eveline BOUYSSOU, Annick JAMME, **Messieurs** Daniel LEVET, Gervais DELNAUD, Jean-Philippe GAVET, Philippe CASTANET, Bruno DE SOUZA, Sébastien DALE, Dominique JOUHAULT, Roland SEGUREL,

Excusée : **Madame** Sandrine ROUGIE (pouvoir à Monsieur Daniel LEVET)

Le protocole sanitaire est mis en place dès l'ouverture de séance. Le respect de la distanciation et des gestes barrières ont été appliqués.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur DE SOUZA Bruno, est désigné à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2021
Aucune modification apportée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vote des comptes de gestion 2020 (Principal, Assainissement, Lotissement)

Monsieur le Maire précise que les comptes administratifs 2020 sont conformes aux comptes de gestion réalisés par le Trésorier.
Il soumet donc au vote les 3 comptes de gestion :

- Compte de gestion – Budget principal : Voté à l'unanimité des membres présents
- Compte de gestion – Service assainissement : Voté à l'unanimité des membres présents
- Compte de gestion – Lotissement Albert Camus : Voté à l'unanimité des membres présents

Vote des comptes administratifs 2020 / Affectation résultats : Commune /Service Assainissement / Lotissement Albert Camus

Monsieur le Maire quitte la salle afin que Monsieur Daniel LEVET, 1er Adjoint puisse faire procéder au vote des comptes administratifs 2020.

- **Compte administratif 2020– Budget principal**
- **Compte administratif 2020 – Budget Assainissement**
- **Compte administratif 2020 – Budget Lotissement Albert Camus**

Monsieur Daniel LEVET soumet au vote les comptes administratifs 2020 :

- Compte administratif 2020 – Budget principal : Voté à l'unanimité des membres présents
- Compte administratif 2020 – Service assainissement : Voté à l'unanimité des membres présents
- Compte administratif 2020 – Lotissement Albert Camus : Voté à l'unanimité des membres présents

Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et soumet au vote l'affectation des résultats des 3 comptes administratifs aux 3 budgets 2020 :

- Affectation résultat 2020 – Budget principal : Votée à l'unanimité des membres présents
- Affectation résultat 2020 – Service assainissement : Votée à l'unanimité des membres présents
- Affectation résultat 2020 – Lotissement Albert Camus : Votée à l'unanimité des membres présents

Vote du Budget Principal et des Budgets Annexes 2021 (Lotissement et Assainissement).

Monsieur le Maire présente en avant-propos le principe des budgets : Chapitres, Articles, Fonctionnement et Investissement. Tout ceci étant applicable à tous les budgets Lotissement et Assainissement. Il rappelle qu'une somme budgétisée, n'est pas obligatoirement dépensée, mais celle-ci permet de prévoir et d'anticiper sur d'éventuelles dépenses aux travaux.

Monsieur le Maire précise que les budgets ont été travaillés en étroite collaboration avec Mme COGNE, Trésorière de SOUILLAC.

<u>Budget Principal</u> 2021 : Présentation détaillé par Monsieur le Maire.

<u>Explications :</u> Principe du budget principal :	Après le développement de chaque article et chaque chapitre en conseil, le budget primitif pour l'année sera le suivant :

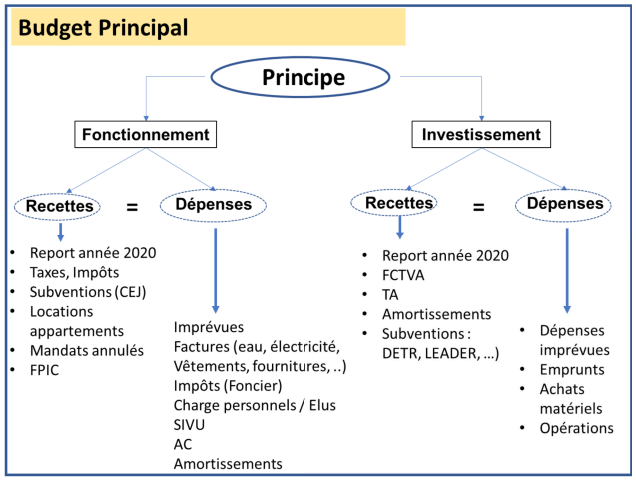

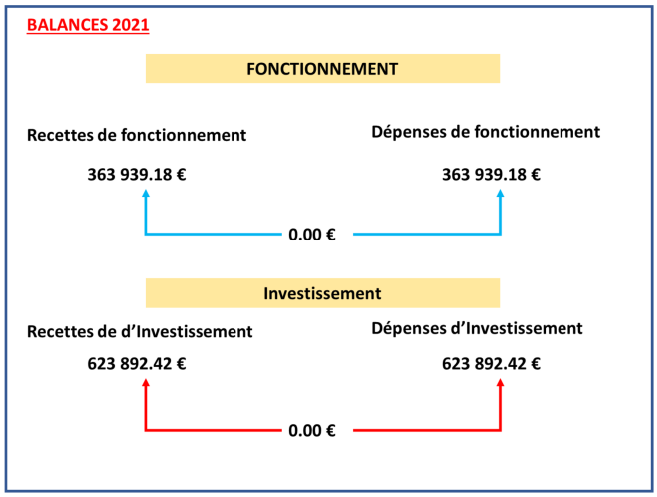

M. Le Maire explique que les sommes proposées pour chaque article représentent les crédits et dépenses OUVERTS PREVUS mais que ce qui est PREVUS n'est pas forcément DEPENSES ou ACQUISES.

<u>Vote des Subventions aux associations</u> :

M. Le Maire présente le tableau des subventions allouées aux différentes associations au conseil municipal :

AMF	50.00 €
Ami Bibliothèque	0.00 €
Anciens combattants	200.00 €
Anim'enfance	14 123.03 €
Anim'enfance	600.00 €
VALROCFOOT	1 000.00 €
Vallée Rocs	500.00 €
3ième Age	200.00 €
Comité des fêtes	600.00 €
Croix Rouge	50.00 €
Cyclo Causse Vallée	100.00 €

Dynamic Basket	200.00 €
FNCA	150.00 €
Foyer Socio Educatif	150.00 €
Prévention Routière	40.00 €
Resto du Cœur	50.00 €
Secours Populaire	50.00 €
Chasse	100.00 €
Vitamine T jeune	100.00 €
Vitamine T	100.00 €
AAPPMA	100.00 €
Pompier Souillac	50.00 €
	18 513.03 €

Le montant total des subventions s'élève à 18 513.03 €.

A titre comparatif, M. Le Maire présente l'écart en l'année 2020 et l'année 2021 projetée :

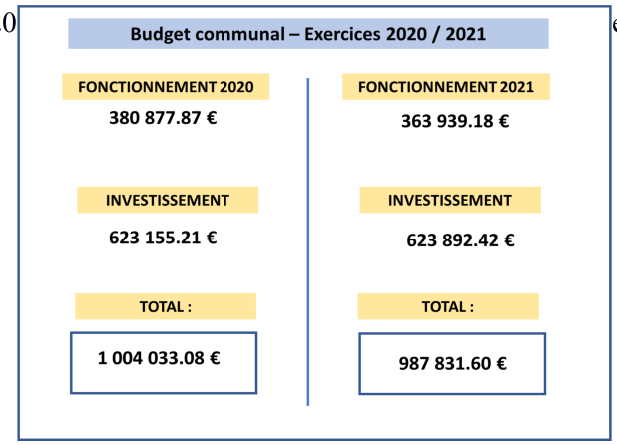

➔ Budget approuvé à l'unanimité (11 POUR)

Budget annexe Assainissement 2021: Présenté et détaillé par Monsieur le Maire

	Dépenses	Recettes	Résultats / Soldes reportés
Fonctionnement	170 822.01 €	170 822.01 €	111 042.27 €
Investissement	163 299.15 €	163 299.15 €	116 047.49 €

Le budget est équilibré.

Budget approuvé à l'unanimité (11 POUR)

Budget annexe Lotissement 2021 : Présenté et détaillé par Monsieur le Maire.

M. Le Maire explique qu'il y a eu très peu de mouvement sur ce budget, car aucune vente de terrain ne s'est effectuée au cours de l'année 2020. L'ensemble des opérations sur ce budget représente des opérations d'ordre hormis le remboursement du prêt qui s'achèvera en 2023.

Le budget est équilibré : Fonctionnement : **Recettes : 538 796.56€ - Dépenses : 538 796.56€**

Investissement : **Recettes : 535 369.70€ - Dépenses : 535 369.70€**

➔ **Budget approuvé à l'unanimité (11 POUR)**

Taux d'Imposition 2021

Monsieur le Maire précise que l'Etat a augmenté ses bases d'imposition, comme tous les ans, ce qui génère une augmentation automatique des impôts fonciers pour l'ensemble des habitants propriétaires, même sans augmentation des taux qui seront proposés au vote cette année.
Il informe l'assemblée qu'en 2021 le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales que la commune va percevoir est issue d'un nouveau calcul intégrant le pourcentage départemental du Lot.
Sur leur feuille d'impôts, les administrés voient progressivement le produit de leur taxe d'habitation sur les résidences principales diminué, voire devenir nul cette année ou l'année prochaine pour certains.
De fait, les variations de taux proposés au vote portent uniquement sur la Taxe Foncière Bâti et Non Bâtie, la commune n'ayant plus la possibilité de fixer le Taux de la Taxe d'habitation sur les résidences principales.

Seule la taxe foncière sur le Bâti a fait l'objet d'un débat. Monsieur le Maire précise que les taxes permettent aussi de financer les investissements communaux.

La méthode de calcul ayant changé, il est difficile de comparer cette année à l'année dernière. Toutefois, afin de clarifier cette situation et après simulation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée les taux suivants :

	2020	2021
TAXE FONCIÈRE BÂTIE *	37.21 %	37.83 %
TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE	140.08 %	140.08 %

* Les taux représentés ici intègrent la part du Département du Lot.
Cette année, un écart de 0.62 est proposé au vote de l'assemblée entre 2020 et 2021.
La taxe foncière sur le Non Bâti resterait constante.

Après débat, et à l'unanimité des membres présents les taux proposés sont validés.

Rapport des Commissions communales et communautaires :

Questions Diverses

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 00h30.

Compte-rendu non exhaustif rédigé par Bruno DE SOUZA
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal,